Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_031-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Guérin Catherine, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, Loan VETIER, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, ROY Baptiste, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît,
Étaient absents excusés : BEARNEZ Mélanie (donne pouvoir à Mme PLAINFOSSÉ Isabelle)
Étaient absents :
Secrétaire de séance : Brigitte LOMAKINE est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_031– OBJET : Proposition des membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D)

Rapporteur : Catherine GUÉRIN, Maire

L'article 1650 et345 de l'annexe III du Code Général des impôts (CGI) du code des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.
La C.C.I.D est présidée par le maire ou son représentant. Cette commission joue un rôle consultatif essentiel en matière de fiscalité directe locale, notamment pour l'évaluation des bases d'imposition des locaux d'habitation et la mise à jour des rôles fiscaux.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés parmi une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) proposés par le conseil municipal.

Les membres doivent répondre à des critères stricts, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_031-DE

Aux termes des articles 1732 b et 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces contrôles seront réalisés par la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Conformément à l'article L. 2121-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au conseil municipal de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la C.C.I.D. Cette liste doit être établie dans les deux mois suivant l'élection du conseil municipal ou, le cas échéant, en cas de vacances de postes (démission, décès, etc.).

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de proposer 32 personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs (C.C.I.D).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir) décide :

- **Désigne :**

1-LEMARCHAND Maxime

2- LEGENDRE Bertrand

3- NOGUES Sébastien

4- CALLET Bernard

5- VETIER Martine

6- LEMEIL Bernard

7-DELACROIX Jean-Yves

8- LEBON Marcel

9- DESVAUX Yann

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_031-DE

10- ROUILLE Joseph-Marie

11-PINAULT Jean-Luc

12-LOMAKINE André

13-CHAPENTIER Jean-Yves

14-COLLET Alain

15- LOUAZEL Eric

16-FRABOULET Michel

17-BARBAULT Hervé

18- FAISANT Catherine

19- LEBORGNE Yann

20-CAREMEL Ophélie

21-BELAN Yves

22-VETIER Loan

23- KERNER Lionel

24-BOUDOU Maryse

25-MOUCHOUX Denis

26-BENIS Hugo

27-GAUTIER Hubert

28- CROIZIER Yoann

29-RENAULT Jean-Claude

30-LAMOURE Patrick

31-PLAINFOSSE Isabelle

32-TUAL Elisabeth

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la transmission de la liste au directeur départemental des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_031-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE